



Validite reconnaissance de dettes

Par **CHRISR77**, le **18/08/2010** à **17:04**

Bonjour,

je souhaite trouver des informations concernant la validité d'une reconnaissance de dettes que l'on m'a contrainte de signer.

J'ai été co-gérante d'une SARL pendant 1 an et demi et la société a signé un contrat avec une société fournisseur de boissons.

J'ai démissionné de cette société et mon associé a continué à exercer dans cette SARL en changeant d'activité.

Le fournisseur de boissons nous a réclamé une somme de 10 000€ correspondant au non amorti et à des dommages et intérêts, faute de paiement la société nous a menacé de mettre son veto à la vente du commerce, ce qui empêchait mon associé d'exercer avec sa nouvelle activité.

Ayant démissionné de la SARL depuis quelques mois, j'ai d'abord refusé de signer tout engagement perso pour ces 10 000€, toutefois étant engageant solidairement au niveau des banques, mon ex associé m'a expliqué que si le fournisseur s'opposait à la vente du commerce pour lequel nous avons signé un contrat, il serait impossible de rembourser les prêts bancaires.

J'ai donc dû signer contraint et forcée une reconnaissance de dettes à ce fournisseur 4 mois après avoir démissionné de la SARL.

A ce jour, je verse chaque mois une petite somme d'argent jusqu'à extinction de la dette mais aucun papier officiel n'a été signé entre ce fournisseur et moi-même.

Je me demande si la validité de cette reconnaissance de dettes peut être mise en cause sachant qu'au moindre oubli ou absence de paiement ils me laissent des messages menaçants qui n'ont jamais abouti.

Ont-ils réellement un recours? Quels sont les risques si je cesse de payer?

cordialement